

DOSSIER DE CONCERTATION

PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE BEAUBLANC

 **DU 15 NOVEMBRE 2022 AU 15 JANVIER 2023**



UN POLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL

Qu'est-ce que c'est ?

Un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) est un lieu d'articulation et d'interconnexion entre différents modes de déplacement, comme la marche, les deux-roues, les transports en commun (bus urbains et cars), le train, les taxis et les voitures individuelles. Il permet aux utilisateurs de pouvoir choisir un ou des modes de déplacement, de faciliter les correspondances, tant pour les liaisons de proximité que pour les déplacements nationaux, tout en offrant des services adaptés aux besoins de tous les usagers.

Les pôles d'échanges ne se réduisent pas à l'association technique de réseaux de transport, mais assurent une fonction urbaine importante faisant office de jonction entre les quartiers et étant des vecteurs majeurs de lien économique et social.



POURQUOI L'AMÉNAGEMENT D'UN PEM DANS LE SECTEUR BEAUBLANC-COUBERTIN ?

Ce projet de PEM Beaublanc s'inscrit pleinement dans le schéma de réseau structurant des transports de Limoges Métropole.

Un réseau construit autour du projet de Bus à haut niveau de service mettant en évidence la nécessité de plusieurs pôles d'échanges multimodaux :

Engagé en 2016, le projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) de Limoges Métropole constitue un pilier majeur du Plan de déplacements urbains adopté en 2019. Celui-ci s'inscrit à la croisée des trois axes d'un projet de modernisation du réseau de transport :

- La réorganisation de l'ensemble des lignes du réseau des transports urbains dans une logique d'intermodalité et de complémentarité entre les modes de transport.
- La modernisation et l'amélioration de la qualité de service proposée aux habitants : mise en accessibilité des arrêts, déploiement de nouveaux équipements d'exploitation du réseau, d'informations des usagers et de ventes de titres. La transition énergétique, avec le renouvellement du parc de matériel roulant.
- La construction d'un second dépôt pour accompagner le développement du réseau et permettre la transition énergétique des véhicules.

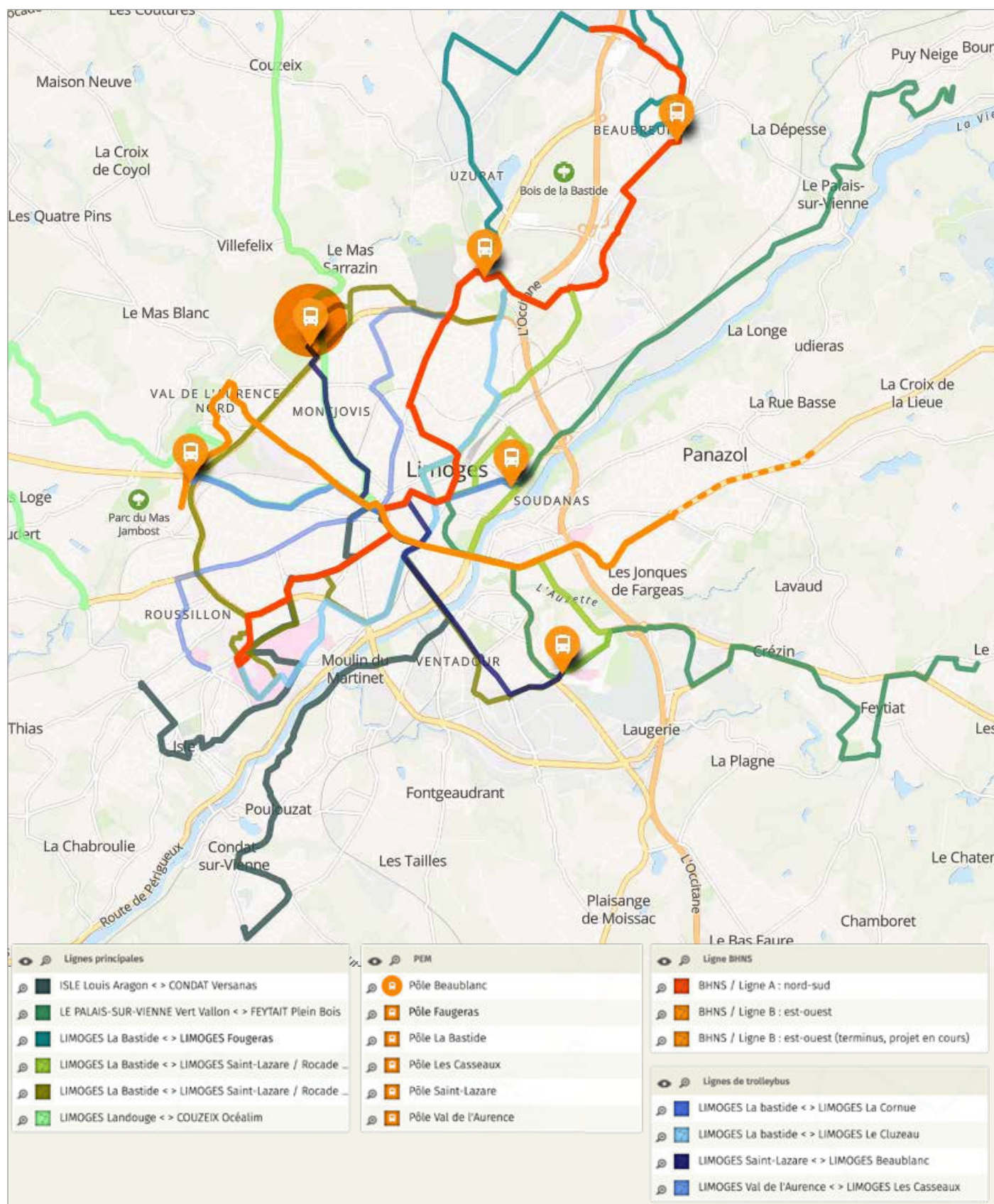
La réorganisation du réseau a été votée le 22 novembre 2019. Elle s'articule autour des deux lignes aménagées de BHNS et d'un **dispositif de pôles d'échanges multimodaux** et permet :

- Un réseau hiérarchisé, plus lisible et plus efficace articulé autour des lignes structurantes.
- Une desserte adaptée pour toutes les communes de Limoges Métropole.
- Une desserte du centre-ville de Limoges rationalisée pour une circulation apaisée.
- Une logique intermodale permettant de capter les flux pendulaires, par le déploiement de **pôle d'échanges multimodaux** aux entrées de la ville dense.

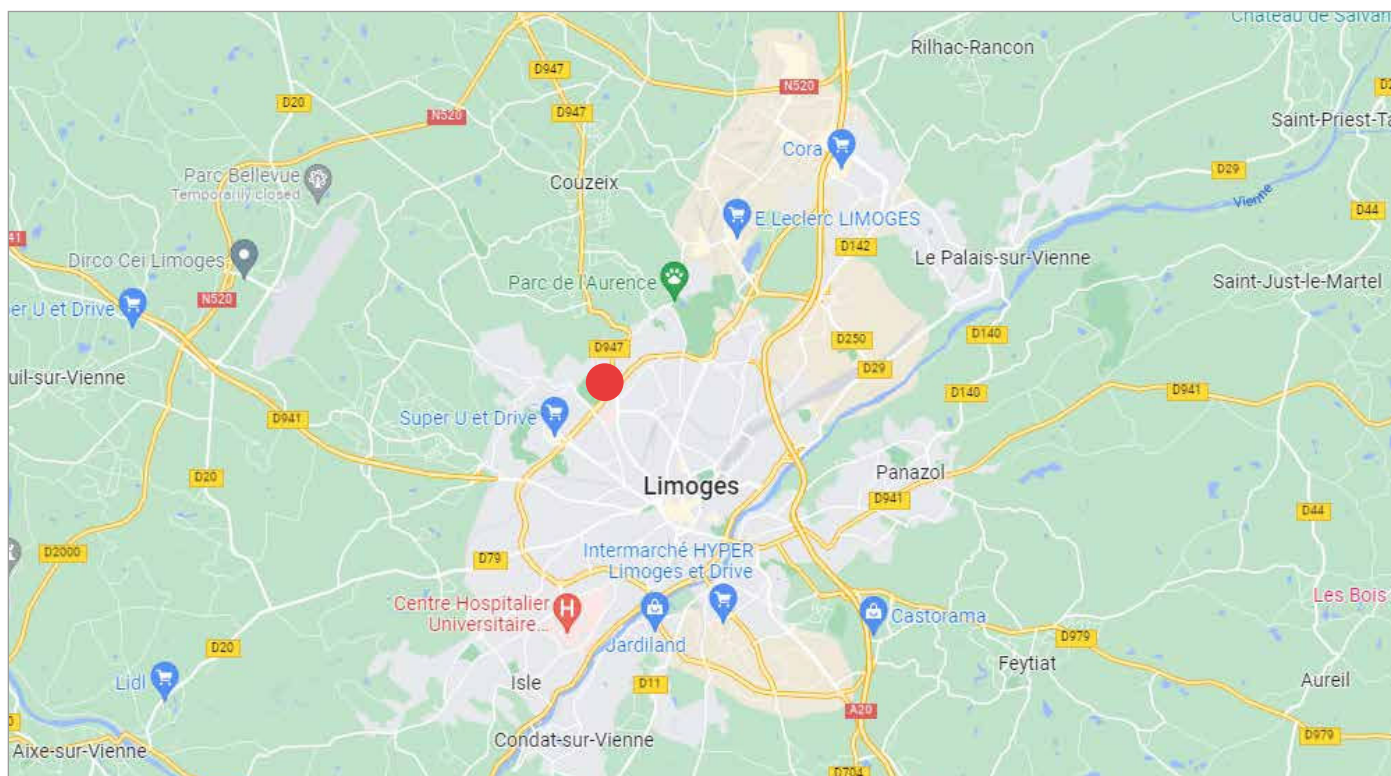
Ainsi, le réseau de Limoges Métropole est maillé par 6 PEM, dont 3 sont en service (Fougeras, La Bastide, Saint-Lazare) et 3 sont en projet (Les Casseaux, Le Val de l'Aurence et donc **Beaublanc-Coubertin**).

PÔLES ET RÉSEAU DE TRANSPORT

Limoges Métropole



CONTEXTE ET ENJEUX/ Le secteur Beaublanc-Coubertin



● **PEM Beaublanc**

Situé sur l'axe Poitiers – Couzeix – Limoges (N147), ce secteur constitue une des entrées de ville majeure de l'agglomération.

Il opère une jonction entre l'urbain et le périurbain, dans un quartier multirésidentiel (proximité des collectifs inters associatifs du Vigenal et de quartiers pavillonnaires) fortement teinté d'équipements de loisirs et de grande affluence, avec la proximité du Parc des Sports de Beaublanc.

L'objectif est donc de hiérarchiser et de clarifier l'offre de transports dans cette zone afin :

- De permettre le report modal de la voiture vers les transports en commun.

- D'assurer des correspondances qualitatives entre les différentes lignes de transports collectifs urbains et interurbains.
- D'améliorer les continuités piétonnes et cyclables intra et interquartier.
- D'apporter un service de stationnement sécurisé pour les vélos.
- D'améliorer la desserte du quartier du Parc sportif et urbain de Beaublanc (desserte de proximité par la ligne 4 de trolleybus).

Ce projet de PEM s'inscrit également dans un contexte urbanistique changeant qui comporte deux dynamiques majeures :

- La déconstruction récente de l'ancienne cité Pierre de Coubertin et le processus de réhabilitation de ce site.
- La restructuration du pôle sportif de Beaublanc, qui prévoit la modernisation du Palais des Sports et la construction d'équipements annexes (maîtrise d'ouvrage Ville de Limoges).

La coordination entre ces deux dynamiques en cours de réalisation et le projet de PEM a permis d'identifier l'emprise du projet de PEM Beaublanc.

LE PROJET DE PEM BEAUBLANC

À l'issue de la phase esquisse, réalisée par la direction des études techniques de Limoges Métropole, les fonctionnalités majeures de cette nouvelle infrastructure ont été définies comme suit :

- Des quais de transport permettant d'accueillir, a minima, les services de transports urbains et interurbains (en passage ou en terminus) de ce sillon.
- Un parc relais qui pourrait être mutualisé en usage : parc relais la semaine aux heures de travail et d'études, parking de stationnement plus classique lors des événements sportifs.
- Un box vélos sécurisé permettant le stationnement simultané de plusieurs vélos.
- Des continuités piétonnes et cyclables permettant d'améliorer les conditions de circulation des modes actifs dans le quartier.

Les bénéfices attendus grâce au nouveau PEM s'établissent entre 12 % et 50 % de progression de la fréquentation sur ce secteur.





Voies bus et vélos



Projet transformation
Palais des sports
Beaublanc



Parc relais ±130 places



Espace de services connexes
dont consigne individuelle
de stationnement vélo
±8 places



Quais de transports
urbains et interurbains



4 LIGNE 4
Fréquence toutes les 10 min



Voie P+R pour les VL



Entrée et sortie du P+R pour les VL



Voie d'entrée/sortie du McDonald's



Arbres d'alignement préservés

Desserte du PEM notamment
par les lignes suivantes :
ligne 4, ligne de rocade,
ligne 11, lignes interurbaines

Accès centre ville - de 15 min
Accès CHU - de 20 min

Déclinaisons opérationnelles du projet

MODES CONCERNÉS

- Transports urbains.
- Transports interurbains routiers.
- Vélos.
- Piétons.
- Véhicules légers.

MISE EN ŒUVRE DE 4 QUAIS DE 40 MÈTRES DE LONG PERMETTANT D'ACCUEILLIR LES SERVICES SUIVANTS, EN PASSAGE OU EN TERMINUS

- LIGNE 4 DE TROLLEYBUS
Fréquence à 9 minutes en heures pleines.
- LIGNE 11 Landouge <> Couzeix
Fréquence à 20 minutes en heures pleines.
- LIGNE DE ROCADE OUEST
Fréquence à 15 minutes en heures pleines.
- LIGNE SECONDAIRE
Mas Blanc <> Mas Gigou
14 allers-retours par jour.
- LIGNE SCOLAIRE depuis la commune de Couzeix
2 allers-retours par jour.
- LIGNES INTERURBAINES:
LIGNE 5
Châteauponsac <> Limoges
LIGNES 18 ET 81
Magnac Laval <> Limoges
LIGNE 28
Le Dorat <> Bellac <> Limoges
LIGNE 36
Nieul <> Couzeix <> Limoges

STATIONNEMENT VÉHICULES PARTICULIERS

Un parc relais d'environ 130 places mutualisé en usage : un parc relais la semaine aux heures de travail et d'études accessible sur présentation d'un titre de transport valide qui pourrait devenir un parking de stationnement plus classique lors des événements sportifs.

DISPOSITIFS D'INFORMATION VOYAGEURS

L'information des voyageurs sera assurée par l'installation de bornes sur les différents quais du PEM permettant de donner l'information sonore et visuelle des horaires et destination de lignes en passage et par l'installation d'un panneau d'informations multimodales avec l'appui du syndicat mixte régional Nouvelle-Aquitaine Mobilité.

SERVICES OFFERTS

Ce PEM ne disposera pas d'un accueil physique. L'accès en entrée et sortie au P+R sera par une barrière de protection. Les quais de transport seront équipés d'abris de bus permettant l'attente des passagers dans les meilleures conditions de confort possibles. Les usagers disposeront sur le site de tous les outils d'information nécessaires à leur déplacement (bornes d'information, plan du réseau, fiches horaires, grille tarifaire, panneau d'informations multimodales).

STATIONNEMENT VÉLO

Un box vélos sécurisé permettant le stationnement simultané de 8 vélos (avec possibilité d'extension par l'ajout d'autres modules individuels en cas de besoin).

Le stationnement des vélos se fera par la mise à disposition gratuite de box vélos sécurisés par cadenas fournis par les usagers.

TITRES DE TRANSPORT

Ce PEM disposera d'un distributeur automatique de billets multimodal. Limoges

Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine ont conclu un accord tarifaire permettant de faire bénéficier aux usagers occasionnels ou abonnés de l'un des deux réseaux d'une correspondance gratuite sur l'autre réseau.

AMÉNAGEMENTS CONNEXES

Les accès au PEM des modes actifs seront facilités et sécurisés grâce aux aménagements de voiries suivants :

- Intégration d'une voie de bus ouverte aux vélos et véhicules pour accès au parc relais sur la rue de Bellac (sens Nord Sud) en amont de l'accès Nord au PEM. Cette voie aura pour objectif de faciliter et sécuriser l'accès des bus et des vélos au PEM sur une voie à forte circulation.
- Réalisation d'une contre-allée (double sens de circulation) sur le boulevard de Beaublanc accessible aux bus et aux vélos, permettant l'accès sud du PEM. Cette voie aura pour objectif de faciliter et sécuriser l'accès des bus et des vélos au PEM sur une voie à forte circulation. Elle permettra de rejoindre l'avenue du parc qui sera réservée, dans sa partie entre la rocade et la rue Paul Ducourtieux, aux transports urbains et aux modes actifs.
- Aménagement des circulations envisagé à niveau (selon faisabilité technique) sur l'ensemble du périmètre de l'opération pour participer à la constitution d'un parvis.

LA CONDUITE DU PROJET

Les acteurs

Ce projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage Limoges Métropole.

S'inscrivant dans le cadre global de la restructuration du secteur Coubertin – Palais des Sports, la synergie et la coordination avec la Ville de Limoges sera recherchée, en termes de phasage des opérations et de cohérence globale des aménagements.

Limoges Métropole a également engagé des discussions avec la Région Nouvelle-Aquitaine concernant la future utilisation du PEM par les services routiers régionaux d'autocars interurbains.

Le planning prévisionnel

- **Concertation** : fin 2022-début 2023
- **Études de conception** : fin 2023
- **Réalisation des travaux** : fin 2024 à fin 2026 (avec interruption du chantier selon la coordination avec le projet de transformation du Palais des Sports)
- **Mise en exploitation PEM** : début 2027

Les coûts prévisionnels

L'enveloppe totale pour la réalisation du PEM Beaublanc s'élève à une estimation de **3 320 000 € HT**, ventilée entre 3 000 000 € HT d'infrastructures et 320 000 € HT d'équipements divers.

Limoges Métropole a déposé, le 30 avril 2021, un dossier de candidature au 4^e appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et aux pôles d'échanges multimodaux.

Limoges Métropole a été lauréat de cet appel à projet et bénéficiera sur ce projet d'une subvention de l'État d'un montant de 490 000 €.



MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE LIMOGES

Le projet de construction d'un PEM porté par Limoges Métropole et le projet d'extension du Palais des Sports de Beaublanc porté par la Ville de Limoges nécessitent des évolutions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Limoges.

À ce titre, une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme (MECDU) est donc nécessaire.

Afin de permettre la réalisation de ces aménagements, voici les points nécessitant une évolution du PLU de Limoges :

- **L'harmonisation** du règlement écrit sur l'ensemble du projet, en reclassant une partie de la zone UA2 (ville centre amplifiée) en zone UG (pôles d'équipements d'intérêt supra communal).
- **La suppression** de la marge de recul générée par le boulevard de Beaublanc pour les constructions autres qu'habitations.
- **Le déclassement** de la maison des sports comme bâtiment remarquable.
- **La suppression** d'une protection d'un alignement d'arbres (conformément au PLU, un arbre sera planté pour 4 places de stationnement créées au sein du parking relai).

Sur l'harmonisation du règlement écrit sur l'ensemble du projet portant reclassement d'une partie de la zone UA2 en zone UG

Le projet d'extension du Palais des sports de Beaublanc se situe en partie en zone UA2 qui correspond à « ville centre amplifiée »

Il apparaît alors nécessaire de procéder, sur la partie d'emprise du projet de la Ville de Limoges, à un reclassement en zone UG qui correspond aux pôles d'équipements d'intérêt supra communal, à l'instar du Palais des sports de Beaublanc.

Sur la suppression de la marge de recul

Une règle actuelle du PLU ne permet pas les nouvelles constructions envisagées par le projet porté par la Ville de Limoges. En effet, les nouvelles constructions impliquent de réduire la marge de recul imposée pour les constructions le long du boulevard de Beaublanc. Il convient donc de procéder à la suppression de cette marge de recul au sein du règlement écrit.

Sur le déclassement de la maison des sports comme bâtiment remarquable

La maison des sports est actuellement classée bâtiment remarquable dans le règlement écrit du PLU (d'ordre 188 – fiche signalétique Beaublanc 037) au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme, qui précise que « *Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration* ».

Le règlement actuel du PLU (chapitre I – Définitions) spécifie que :

- « *Le document de zonage identifie des immeubles et des éléments particuliers attachés à un bâtiment, qui possèdent une qualité architecturale remarquable...* »



→ « La démolition d'un immeuble ou d'un élément protégé à ce titre ne sera autorisée que si l'état de l'immeuble et/ou la qualité du projet le justifient »

Ainsi, le déclassement de l'immeuble « Maison des sports » classé « Bâtiment patrimonial protégé » par le règlement écrit, est rendu nécessaire par la qualité du projet de la Ville de Limoges.

Sur la suppression d'une protection d'un ensemble d'arbres

Le règlement graphique protège, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme (le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation), un alignement d'arbre en cœur d'îlot.

L'alignement d'arbres, élément de nature et de paysage identifié sur le règlement graphique, qui n'est pas un alignement de voirie, peut faire l'objet d'une évolution du PLU sous les conditions suivantes (extrait du règlement écrit du PLU) :

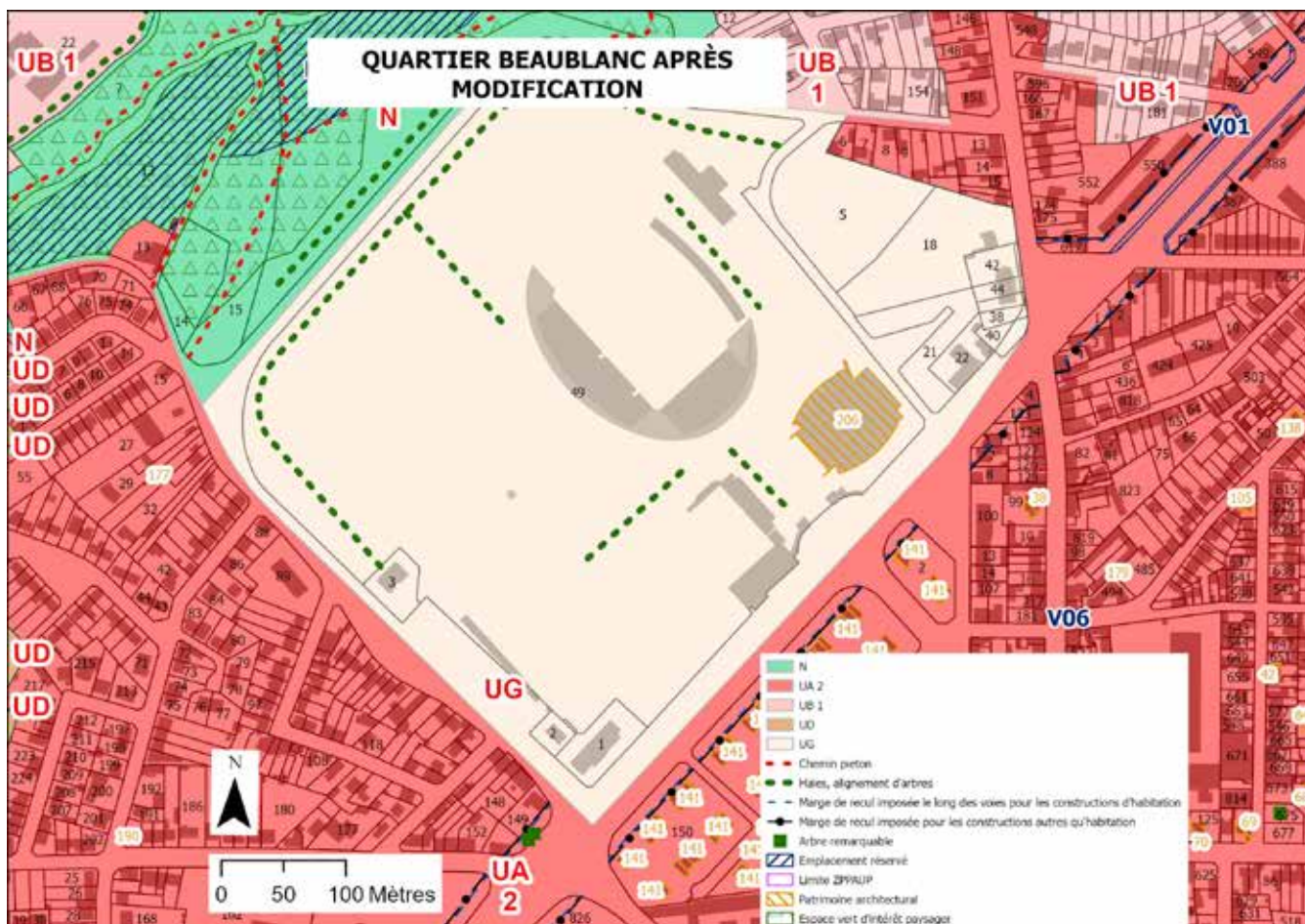
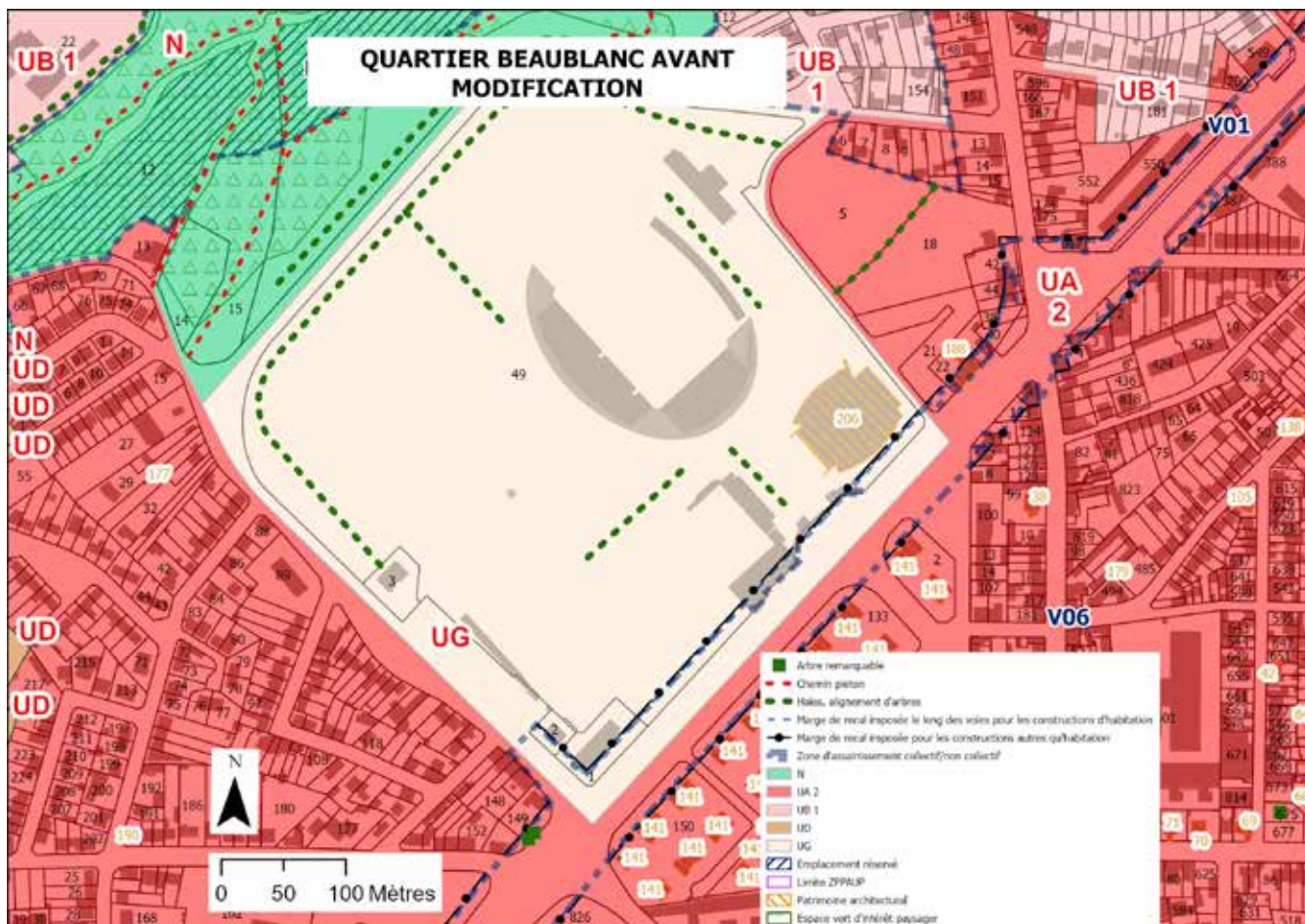
« Les constructions, installations, aménagements susceptibles de compromettre leur conservation ne sont autorisés qu'à la condition, sous réserve de justification :

→ Pour les alignements d'arbres : de conserver un segment du linéaire assurant selon les cas l'effet de perspective ou/et de mise en valeur de l'espace. De manière ponctuelle, pour créer un accès de desserte ou pour créer/maintenir un cône de vue depuis l'espace public sur le paysage, des ouvertures dans les haies, ripisylves et alignements d'arbres sont autorisées »

Le projet de PEM Beaublanc, porté par Limoges Métropole, rend nécessaire l'abattage d'une partie de cet alignement d'arbre. Il convient donc de procéder à la suppression de cette protection.



DIRECTION TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS • CONCERTATION PEM BEAUBLANC



LA CONCERTATION

Pour quoi faire ?

Conformément aux articles L103-2 et R103-1 du Code de l'urbanisme, il y a lieu de consulter la population sur ce projet d'aménagement et de mobilité, qui entraînerait une modification des conditions de déplacement sur l'axe Couzeix-Limoges.

Il s'agit de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques ou orientations principales du projet, de ses enjeux socio-économiques et de ses impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Ce projet n'aura aucun impact sur l'alignement d'arbres remarquables localisé sur le boulevard de Beaublanc. Toutefois, il nécessitera l'abattage de 14 arbres en cœur d'îlot pour permettre la réalisation des quais bus et voiries du PEM. Cet abattage sera intégralement compensé par la plantation de nouvelles essences.

Sur la question des émissions de gaz à effet de serre, ce projet pourra permettre une réduction annuelle maximum de 38 t équivalent CO² de nos rejets de CO² dans l'air grâce à l'organisation au sein de ce pôle d'échanges multimodal, pour des salariés-étudiants, d'un report modal de la voiture individuelle vers le trolleybus (données d'entrée du calcul : 130 véhicules stationnés, 218 jours de travail par an, trajet aller-retour journalier de 7 km entre le PEM et le centre-ville de Limoges, 1,34 kg CO² émis par véhicule thermique pour ce trajet aller-retour selon le calculateur de l'ADEME).

Ce projet permettra également une réduction des nuisances sonores pour les habitants de Limoges centre-ville grâce à la réduction du trafic routier en voiture individuelle.

LA CONCERTATION PRÉALABLE POURSUIVRA DONC LES OBJECTIFS SUIVANTS :

- Informer la population sur les objectifs du projet de réorganisation du réseau de transport porté par Limoges Métropole, et notamment les pôles d'échanges multimodaux.
- Expliquer les caractéristiques du pôle d'échanges multimodal Beaublanc qui pourraient être mises en œuvre.
- Recueillir l'avis et les attentes des habitants de Limoges Métropole, en vue de leur prise en compte dans les phases ultérieures du projet.

PHASES DE LA CONCERTATION /

Comment participer ?

RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION:

LE JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022 DE 18 H 00 À 20 H 00

AU CENTRE CULTUREL, ALLÉE MAURICE GENEVOIX À COUZEIX

La concertation se déroulera sur le territoire des communes de Limoges et de Couzeix, pour une durée de deux mois à compter de novembre 2022.

OUTILS DE COMMUNICATION SPÉCIFIQUES:

- **Le dossier de concertation** retracera l'ambition du projet, l'état d'avancement et les options retenues par le maître d'ouvrage. Il sera mis à disposition du public au siège de Limoges Métropole, dans les mairies de Limoges et de Couzeix, et sera téléchargeable sur le site internet Mobilités de Limoges Métropole,
- **Une exposition** au siège de Limoges Métropole fournira au public une information claire et accessible sur les caractéristiques du projet de PEM et son intérêt pour le territoire,
- **Les registres de concertation** permettront au public de consigner leurs avis et observations sur le projet. Ils seront mis à disposition au siège de Limoges Métropole, et dans les mairies de Limoges et de Couzeix.

L'ensemble des documents de concertation sera accessible sur le site internet du projet: mobilites.limoges-metropole.fr

MODALITÉS DE PARTICIPATION:

LA POPULATION POURRA DONNER SON AVIS:

- **Par mail:** concertation.pembeau blanc@limoges-metropole.fr
- **Par courrier à:** Limoges Métropole - Direction des transports et des déplacements
19 rue Bernard Palissy
87031 LIMOGES CEDEX 1
- **Sur place:**
 - Au siège de Limoges Métropole: 19 rue Bernard Palissy 87 000 LIMOGES
 - À l'accueil de l'hôtel de Ville de Limoges: 1 square Jacques Chirac 87 000 LIMOGES
 - À la mairie de Couzeix: 176 avenue de Limoges 87 270 COUZEIX

Quelle suite à la concertation ?

Vos avis permettront d'enrichir les réflexions menées dans les phases ultérieures du projet.

À l'issue de cette phase de concertation préalable, tout au long de la réalisation du projet, Limoges Métropole associera les riverains, habitants et partenaires, afin de leur faire part de son avancée.

Limoges Métropole dressera un bilan retraçant l'ensemble des échanges et des avis formulés, ainsi que les pistes explorées pour répondre aux attentes du public. Ce bilan sera soumis au vote du Conseil Communautaire avant d'être mis à la disposition du public.

mobilité(s)

PEM PÔLE
Beaublanc D'ÉCHANGES
MULTIMODAL



LIMOGES MÉTROPOLE
TRANSPORT
DÉPLACEMENTS

19 rue Bernard Palissy - CS 10 001
87 031 LIMOGES CEDEX 1
05 55 45 19 19

mobilites.limoges-metropole.fr



Cofinancements:

Financé par



Cofinancements estimés:

